Accusé de réception en préfecture 073-247300015-20240926-DE202486-DE Date de télétransmission : 02/10/2024 Date de réception préfecture : 02/10/2024



2024 / 86

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - GROGNIET Jean-Christophe -GROS Claudine - GSELL Bernard - JAY Hélène - KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc -MIBORD Josiane - POINTET André - RELLIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel -**VORGER Jean-Michel**

POUVOIRS: M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique

> M. DUNAND François à Mme GROS Claudine M. GUILLARD Paul à Mme BRUNOD Aurore

Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

M. MORIN Jean Yves à M. POINTET André

EXCUSEE: Mme GERMANAZ Sylvie

Monsieur Marc MATHIS est désigné Secrétaire de Séance.

Date de Convocation: 18 septembre 2024

Nombre de conseillers : En exercice: 24

Présents : 18 Votants: 23

Objet : Décision modificative n° 3 Budget Centre Aquatique

Le Président présente le projet de décision modificative n° 3 du budget Centre Aquatique qui s'établit comme suit :

	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673-323 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	23,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	23,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
D-6817-323 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00€	23,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0,00€	23,00€	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	23,00 €	23,00 €	0,00€	0,00€
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vu les instructions budgétaires M57,

Vu la délibération 2024/38 du 28 mars 2024 portant adoption du budget primitif,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la délibération modificative telle que présentée.

Pour	Contre	Abstention	NPPV	
23				

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS. CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Président

André POINT

40 Chemin des Loisirs – 73260 GRAND-AIGUEBLANCHE / Tél : 04.79.24.20.04 / Email : secretariat@coxa sayoia com www.ccva-savoie.com